



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitavana - Tanindrazana - Fandrosoana

69^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SIXIEME COMMISSION

**Point 76 : Rapport de la Commission des Nations Unies pour
le droit commercial international sur les travaux de sa 47^e session**

INTERVENTION

DE

Madame LYDIA RANDRIANARIVONY

CONSEILLER

New York, 7 octobre 2014

Vérifier au prononcé

MISSION PERMANENTE DE MADAGASCAR AUPRES DES NATIONS UNIES
820 SECOND AVENUE - SUITE 800, NEW YORK, N.Y. 10017
Tel. : (212) 986-9491 - fax : (212) 986-6271

Monsieur Le Président,

Ma Délégation a examiné avec intérêt le Rapport de la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international (CNUDCI) lors de sa 47^e session, contenu dans le document A/69/17, et voudrait exprimer son appréciation à l'endroit des membres de la Commission pour la qualité de ce Rapport.

Monsieur Le Président,

Mon intervention porte sur la partie XIV du rapport en son paragraphe 229 qui souligne l'importance du commerce international dans le programme de développement pour l'après-2015, qui reconnaît que le commerce international reste l'un des moyens les plus efficaces de participer à l'économie mondiale, et d'encourager les pays en développement à réduire leur dépendance à l'aide.

Le rapport souligne également qu'en l'absence d'un environnement propice aux affaires, à l'investissement et au commerce réglementé, le monde ne serait pas en mesure de relever les défis du développement, de ce fait les gouvernements devraient être dotés des outils leur permettant d'exploiter pleinement le commerce.

L'une des actions actuelles de mon Gouvernement consiste à la relance de l'économie par le fait de raviver la confiance des partenaires en garantissant la sécurité des investissements par la simplification des procédures, les incitations fiscales, établir un plan de relance des emplois, mettre en oeuvre le plan national de relance de l'agriculture et de l'élevage, relancer le secteur touristique en rétablissant le climat de confiance, engager la lutte contre la pauvreté.

Monsieur Le Président,

Des réalisations significatives méritent d'être citées : L'amélioration de notre législation nationale par l'adoption de loi sur les sociétés commerciales, la transparence des entreprises, la concurrence sur les investissements, l'arbitrage, la loi sur la lutte contre la corruption, sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, la mise en place du Bureau indépendant anti-corruption, du Service des

Renseignements financiers, la création de la chaîne pénale économique anti-corruption.

Lors de la Cérémonie des Traités de 2014, Madagascar a déposé son instrument de ratification de la Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM), un outil important du commerce international. La loi sur le commerce électronique et la signature électronique est en cours d'examen. Un Atelier de formation sur la CVIM a eu lieu par les experts de la CNUDCI au profit des magistrats dont le code de déontologie les oblige à s'informer de l'évolution du droit international, des conventions internationales. Le renforcement de capacité des magistrats leur permet de rendre de bonne décision et améliore leur compétence.

Toujours dans le cadre du renforcement de capacité et promotion du commerce extérieur, un Atelier de Formation en "Diplomatie économique" aura lieu à Madagascar du 15 au 18 Octobre en partenariat avec le Centre du Commerce international (CCI) Genève et les Nations Unies à travers le PNUD à Madagascar.

Ceci s'inscrit dans le cadre de la relance de l'économie malgache définie par le P.G.E et à la consolidation de la diplomatie économique. A travers ce projet, le Ministère malgache des Affaires étrangères concourt à la mise en oeuvre de la stratégie nationale de relance du développement économique et de la lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie de votre attention.